Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Recup d,heure non effectuer

Par biniou

bjr chauffeur routier contrat 208 h mensuel le 20 janvier on me dis par sms lundi et mardi tu reste chez toi recup d,heures sachant quil font un lissage sur 3 mois mais la on me dit c,esten previsions cela et t;il normal ? CORDIALEMENT

Par ESP

Bonjour

La récupération par anticipation n'existe pas en droit du travail.

On ne peut parler d'heures supplémentaires si elles n'ont pas été effectives, sinon c'est la porte ouverte à tout.. Laisserait-on sans travail quelqu'un pendant 1 semaine parce que "ce sera régularisé avec heures supplémentaire à venir !?

Par biniou

fin septembre il m,on mis une semaine entiere en recup d,heure il font ça parce qu;il ya pas beaucoup de taf

---
Par kang74

Bonjour

Il me semble que votre CCN a plusieurs particularités .
Les heures sont organisées par cycle de travail, et vil peut y avoir des accords de modulation .
Dans ce cas là, on peut moduler de plus ou moins tant d'heures dans le cycle, et à l'année sans que ce soit des heures supplementaires ou des repos compensateur .
La présence d'un compteur d'heures sur vos fiches de paie confirmerait cette hypothèse .

Par de là, oui, ils peuvent prévoir des semaines à basse activité et des semaines à haute activité .
Renseignez vous auprès de vos élus ou de votre employeur pour connaître les modalités exactes de votre entreprise